L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN

La réalisation du Schéma directeur d'entretien s'est déroulée en plusieurs étapes, aboutissant à trois documents : le diagnostic, le projet d'état à atteindre et le programme d'actions.

1 Le diagnostic de l'état initial, terminé en 2000 : **état des lieux du lit et des berges de la Garonne.** Il tient compte des connaissances du moment sur la Garonne et des conclusions de deux études complémentaires (sur les endiguements en lit majeur et sur les écosystèmes garonnais).

La Garonne est découpée en zones cohérentes définies sur des critères hydrauliques, géologiques, écologiques et socio-économiques : **quatre grandes zones naturelles** depuis le pont du Roy à la frontière espagnole jusqu'au Bec d'Ambès, à l'entrée de l'estuaire. Ces 4 zones sont subdivisées en **14 secteurs** cohérents et **43 tronçons** homogènes.

Une démarche qui assure la cohérence des actions locales avec le contexte général de la Garonne, qui favorise la dynamique du fleuve et la cohésion amont-aval.

2 Le projet d'état à atteindre a été établi en 2002. Il s'agit **d'une vision prospective et concertée du fleuve sur une durée de 10 ans.** Il propose une synthèse des objectifs pour les secteurs, puis des orientations à l'échelle des tronçons.

Il est issu d'une concertation en deux temps pour aboutir à un « projet d'état à atteindre à l'échelle 10 ans » avec les institutionnels garonnais en février 2001, puis avec les élus locaux et des riverains en juillet et septembre 2001.

3 Le programme d'actions est établi **pour réduire l'écart entre l'état initial et le projet d'état à atteindre dans 10 ans.** Il propose des actions assorties de priorités et des expertises complémentaires, lorsque nécessaires, déclinées par secteurs et par tronçons.

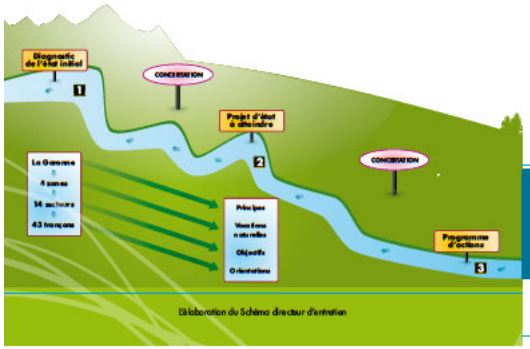

L'élaboration du Schéma directeur d'entretien

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN

QUEL RÔLE POUR LE SMÉAG ?

Animer : le Sméag est **l'interlocuteur privilégié pour la Garonne**, garant du partenariat et véritable relais technique. Il peut assister les maîtres d'ouvrages dans l'élaboration d'un programme pluriannuel d'entretien du lit et des berges de Garonne. Il assure aussi la diffusion et la promotion du Schéma directeur d'entretien.

Suivre et évaluer : le Sméag réalise, à l'échelle de l'ensemble du fleuve, le suivi du programme d'actions et l'évaluation des interventions à l'aide d'un tableau de bord diffusé régulièrement.

Le SDE est un outil pour les services de l'État, pour les maîtres d'ouvrages et pour leurs partenaires financiers.

Les maîtres d'ouvrage potentiels : communes et établissements publics de coopération intercommunale (communauté de communes et d'agglomération, communauté urbaine), associations d'usagers, associations de protection de l'environnement, etc.

Le Sméag est un syndicat mixte qui a vocation à être un outil efficace pour mener à l'échelle pertinente (celle du bassin versant) la politique d'eau et de milieux aquatiques définie par le comité de bassin Adour-Garonne. Il est composé des conseils régionaux de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine et des conseils généraux de Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Gironde (arrêté préfectoral du 19 décembre 1996). Il est créé le volontariat de l'Eau qui est un dispositif de formation d'une année pour les jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent s'engager dans la vie active. Il est également ouvert aux personnes en reconversion professionnelle. Il est également ouvert aux personnes en reconversion professionnelle.

La préservation de la connaissance en amont et la sauvegarde de l'ensemble de l'eau et des parties d'eau sont aussi des priorités du Sméag.

SUIVI DU SDE :

Deux chantiers expérimentaux ont été réalisés en Haute-Garonne en 1995 (Mauran, Polastron et Castéras) et en Gironde en 1997 (Grandes-Oyats). Leur but : déterminer les contraintes à prendre en compte pour la mise en place de l'entretien coordonné et durable des berges. Ils ont fait l'objet d'un suivi environnemental pendant un an.

Trois chantiers à but démonstratif et incitatif ont été menés en 2006. Le Sméag a engagé ces opérations d'entretien de la végétation du lit et des berges en réponse à des enjeux hydrauliques, écologiques et paysagers, sur la Garonne pyrénéenne en septembre 2006 (sur la communauté de communes du canton de Saint-Béat). Un bilan de ces chantiers sera réalisé en 2007, intégré au tableau de bord et diffusé auprès des collectivités.

Les collectivités du Sméag : deux régions, quatre départements.

Mettre en valeur la Garonne pour sa réappropriation par les habitants : comparaison « avant/après » de travaux d'entretien des berges à Fos (31) (septembre/octobre 2006)

VOUS AVEZ DES PROJETS CONCERNANT LES BERGES DE LA GARONNE : le Sméag se tient à votre disposition pour poursuivre la programmation de l'entretien du lit et des berges de la Garonne.

L'ensemble du « Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne » est disponible sur cédérom, sur simple demande auprès du Sméag, et consultable dans ses locaux (smeag/auprès des conseils généraux, des conseils régionaux, de l'Agence de l'eau, des services de la DDE et du SMNG. Plusieurs documents relatifs au SDE, dont un document de synthèse et la présente plaquette sont téléchargeables sur le site internet du Sméag : www.eptb-garonne.fr

Directeur de la publication : Jean Cavailhez
Comité de rédaction : Sméag
Rédaction : Nomen du Sud
Photographies et illustrations non propre réalisé : Smeag (sauf le 1/3 d'abord)
Cartographie : Didier Bellefi / Smeag
Mise en page : Nomen du Sud

Décembre 2006

EPTB Garonne
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne

Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne

SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN COORDONNÉ DU LIT ET DES BERGES DE LA GARONNE

RESTAURER NOTRE FLEUVE *... un cadre d'actions pour la Garonne*

Agence de l'Eau Adour-Garonne

POURQUOI UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES ?

LE FLEUVE : UN ENSEMBLE MULTIFONCTIONNEL DOTÉ DE FORTES POTENTIALITÉS...

Le fleuve, son eau, son lit et ses berges, sa faune et sa flore constituent un ensemble divers et vivant, formant un tout. Interfaces entre la terre et le fleuve, les milieux annexes (anciens bras de Garonne, boisements, prairies humides) comportent des potentialités pouvant être valorisées. Le bon état général des milieux naturels associés au fleuve a des effets bénéfiques sur la qualité de l'eau qui s'y écoule, la biodiversité, le paysage et le cadre de vie, et contribue à la protection contre les inondations, etc.

... MAIS UN FLEUVE MODIFIÉ ET UNE POPULATION QUI S'EN EST DÉTOURNÉE

Au fil des siècles, les liens importants entre les hommes, la Garonne et sa vallée (endiguement en ville, flottage du bois, navigation, extension des terres agricoles, extraction de granulats dans le lit, hydroélectricité) ont conduit à de profondes modifications de la morphologie du lit du fleuve et du lien entre la Garonne et ses milieux associés. Les activités humaines menées souvent sans concertation des différents usages et sans cohérence entre l'amont et l'aval ont abouti notamment à **l'enfoncement quasi généralisé du lit** avec la **diminution des zones d'inondation fréquente.** L'appauvrissement des terres, la **déconnexion des milieux associés** au fleuve, la **fragmentation et la réduction de la forêt rivenaine, etc.**

- **Régulation des eaux** (les milieux associés aux cours d'eau jouent un champ d'expansion aux crues et contribuent à la protection d'eau au fleuve en période de basses eaux),
- **Épuration des eaux** par filtration des polluants,
- **Protection contre les inondations** en diminuant la vitesse de pointe),
- **Milieux naturels favorables aux échanges** de faune et de flore (la Garonne et ses milieux constituent ainsi un « corridor écologique »),
- **Limitation de l'érosion** des sols et soutènement de la berge,
- **Contribution à un cadre de vie de qualité,** très propice à l'accueil du public et à la mise en valeur des paysages (esthétique, patrimoine bâti, etc) ;
- **Supports à des activités économiques et socio-loisirs** (populiculture, chasse, pêche, randonnée, activités nautiques, tourisme fluvial, etc.)

POUR CONCILIER LES USAGES DU FLEUVE AVEC LES POTENTIALITÉS DES MILIEUX

LE CHAMP D'ACTION DU SDE : DES DOMAINES D'INTERVENTION VARIÉS

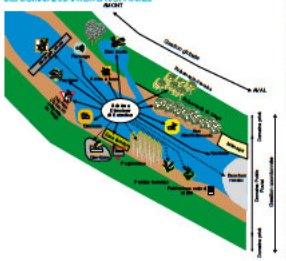

Des interventions de restauration et d'entretien sur le lit et les berges sont nécessaires à une meilleure harmonie entre le fleuve et ses riverains. Pour cela, un document de référence à l'échelle du fleuve était nécessaire et ainsi le Sméag a produit le Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SDE).

Le SDE donne **un état des lieux du lit et des berges.** Il propose une analyse prospective et des types d'**actions à mettre en œuvre pour restaurer ou entretenir** ses milieux naturels.

POUR QUI ?

Le SDE s'adresse à tous les **porteurs d'enjeux sur la Garonne : services instructeurs et de police de l'eau** (DDE, DDAF, Service maritime de navigation de Gironde, Voies navigables de France), **financeurs** (Agence de l'eau, Dreal, collectivités), **collectivités territoriales, associations de protection de la nature, associations d'usagers,** etc.

L'AMBITION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN : UN PROJET PARTAGÉ POUR LA GARONNE

UN TRAVAIL EN COLLABORATION

Réalisé par le Sméag, le Schéma directeur d'entretien est le résultat d'un travail en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les services de l'État gestionnaires du fleuve (Directions départementales de l'équipement, Service maritime de navigation de Gironde, Voies navigables de France) et les Directions régionales de l'environnement d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

Grâce à un partenariat transfrontalier initié dans le cadre du programme Interreg IIA France-Espagne, un Schéma directeur d'entretien du lit et des berges complémentaire a été réalisé à l'identique sur la Garonne aranaise par le Conseil général du Val d'Aran.

La Garonne dans le Val d'Aran.

UNE PARTICIPATION DES ÉLUS ET DES ACTEURS LOCAUX

La méthodologie d'élaboration du Schéma directeur d'entretien a prévu **plusieurs étapes de consultation des élus, des riverains, des collectivités et des acteurs institutionnels garonnais**, soit près de 50 réunions au total. Ainsi, 214 communes riveraines et le Val d'Aran ont été associés pour valider le partenariat des actions proposées, favoriser l'émergence des projets locaux et aussi pour informer et sensibiliser sur les implications de ce projet.

Tous ont participé à l'identification des enjeux et à la définition du projet d'état à atteindre.

- **Élus** associés (riverains, 214 communes riveraines de la Garonne, membres du Comité syndical du Sméag, Sivom, communauté de communes, Communauté urbaine, etc.).
- **Structures** nationales ou de bassin : Conseil supérieur de la pêche (CSP), Office national des forêts (ONF), Voies navigables de France (VNF), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi), association pour les poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne (Migado) ;
- **Établissements** de tourisme et loisirs (sports nautiques, aménagés, baignade publique, saisonniers...) ;
- **Associations** ou syndicats (propriétaires riverains,
- **Structures** régionales : service maritime de navigation, Agence régionale pour l'environnement, associations de protection de l'environnement (Adasea Midi-Pyrénées, Uniscan, Sepanso), services de l'État et Midi-Pyrénées et Aquitaine (Dreal, Diren, Draaf), EDF Energie Midi-Pyrénées et Aquitaine, association régionale des pêcheurs, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) ;
- **Acteurs** départemental, services concernés des conseils généraux, DDAF, DDE, fédération de pêche, fédération de chasse, chambres d'agriculture. Associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Asasea).

LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ENTRETIEN

Connaître : le diagnostic initial amène une connaissance globale et partagée du fleuve. Il a permis de délimiter des zones cohérentes d'intervention de l'amont jusqu'à l'estuaire.

Agir : un cadre d'actions sur 10 ans est proposé, sur la base d'orientations hiérarchisées en matière d'entretien de la végétation du lit et des berges.

Guider : le SDE est destiné à servir de référence pour les maîtres d'ouvrages désireux d'établir une programmation de travaux de restauration et d'entretien des berges de la Garonne.

Mobiliser : le montage de projets locaux directeurs et ambitieux permet de faire converger des financements publics significatifs et sur le long terme.

Le SDE est un document de référence, d'orientation et de programmation à l'échelle de la Garonne.

L'IDENTIFICATION DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES : LE DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT INITIAL

Le SDE découpe la Garonne en **4 zones naturelles**, 14 secteurs homogènes et 43 tronçons cohérents.

ZONE 4

Dans la zone 4, à vocation de **transition écologique**, la Garonne assure la liaison entre les milieux estuarien et fluvial.

ZONE 3

La zone 3 a une vocation de **zone tampon**. La ripisylve constitue la principale interface entre les activités humaines et le milieu aquatique. Elle joue un rôle primordial de décantation des sédiments, d'épuration et de ralentissement des eaux. La Garonne est bordée par de larges champs d'expansion des crues.

ZONE 1

La Garonne en zone 1 a une vocation de **vivier écologique**. Elle est d'importance première pour la préservation ou le développement d'une grande richesse de faune et de flore d'intérêt national et européen.

ZONE 2

La vocation de **zone humide** de la zone 2 montre que la Garonne peut offrir des milieux humides annexes diversifiés : prairies inondables, forêts alluviales, anciens bras ou bras morts.

DES GRANDES VOCATIONS AUX ORIENTATIONS : LE PROJET D'ÉTAT À ATTEINDRE

Des objectifs attribués aux 14 secteurs viennent préciser la vocation prioritaire de chacune des quatre zones.

DES ORIENTATIONS POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES...

Les objectifs sont déclinés en orientations, à l'échelle de chacun des 43 tronçons. Ces orientations tiennent compte des points de vue des acteurs de la Garonne et des vocations identifiées sur les quatre grandes zones.

Elles indiquent les directions à suivre dans les 10 prochaines années.

... QUI CONCERNENT 5 COMPARTIMENTS DE L'ÉCOSYSTÈME «GARONNE» :

1. **La végétation des bords de Garonne :** la ripisylve (le cordon ligneux) ;
2. **Les berges :** gestion raisonnée des érosions ;
3. **Les milieux humides annexes :** les bras morts, les prairies, les boisements riverains, etc. ;
4. **Le lit du fleuve :** gestion des atterrissements, des épis, des seuils et des passes de navigation ;
5. **Le domaine piscicole :** habitats, lieux de reproduction, circulation des poissons.

... EN PRÉCONISANT 3 NIVEAUX D'INTERVENTION :

1. **Préservation :** l'état « 2000 » est satisfaisant, nécessite surveillance et entretien pour prévenir sa dégradation ;
2. **Améliorations :** les potentialités du milieu peuvent être accrues par des actions simples (élagage, nettoyage et entretien régulier) ;
3. **Restaurations :** les fonctions du lit et des berges sont altérées, ou que le milieu intéressant a quasiment disparu ; nécessité d'actions plus lourdes (réouverture hydraulique, replantations, etc.).

Pour chaque tronçon, une carte synthétise les orientations du projet

PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT : LE PROGRAMME D'ACTIONS

À partir de l'analyse globale, le programme propose des interventions types et des recommandations concernant la gestion des compartiments du fleuve en lien avec la végétation. Il est accompagné de **propositions d'actions, classées par ordre de priorité et par secteurs, pour aboutir au projet d'état à atteindre.**

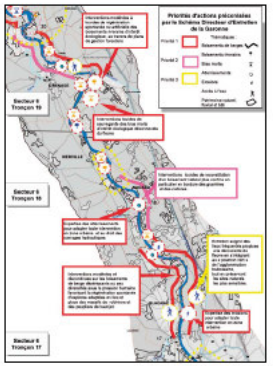

Un problème récurrent sur l'ensemble des départements peupleraies de culture en bordure immédiate de Garonne

Exemple de fiche: conseils pour la gestion des berges en bordure de peupleraie

(+) intervention à privilégier et (-) intervention à éviter

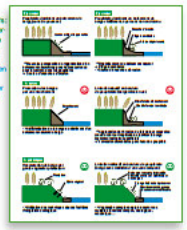

UN PROGRAMME D'ACTIONS EN 3 PARTIES

VOLET A
Un appel du cadre réglementaire des interventions sur la Garonne.

VOLET B
Un guide technique pour intervenir sur le lit et les berges :
- 3 fiches informatives pour sensibiliser ;
- 13 fiches thématiques pour intervenir sur les berges, les espèces envahissantes, etc. (exemple : fiche « chênes ») ;
- 14 fiches par secteur proposant les niveaux d'intervention et les priorités d'actions (exemple : carte ci-contre) ;
- Une estimation du coût global moyen et des fréquences d'entretien sur 10 ans ;
- Les conditions à prendre en compte pour déterminer les périodes d'intervention.

VOLET C
Un rappel sur l'objectif et le rôle de chacun dans la mise en œuvre du SDE.

EXEMPLES DE PRINCIPES D'INTERVENTION

- **Restaurer la qualité des boisements de berges et des zones humides** pour permettre le bon fonctionnement écologique, la dynamique globale et l'équilibre du fleuve ;
- **Entretenir régulièrement** la végétation du lit et des berges afin de pérenniser les efforts engagés et favoriser l'ensemble des usages ;
- Réserver les travaux de confortement de berges aux sites à enjeux humains forts et **privilégier le génie végétal**.

POUR L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS

- Privilégier l'expertise préalable globale et locale pour définir les interventions.
- Définir des niveaux d'intervention par évaluer l'importance des travaux : absence d'intervention, préservation, amélioration ou restauration.
- Favoriser les actions préventives et l'entretien régulier pour une meilleure efficacité des interventions et une réduction des coûts.
- Suivre et évaluer les actions réalisées pour capitaliser l'ensemble des expériences réussies et comprendre les échecs.